

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2023

Délibération n°2023.12.225

**Rapport annuel 2022 : prix et qualité du service public d'élimination
des déchets ménagers et assimilés de GrandAngoulême**

LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 7 décembre 2023

Secrétaire de Séance: François ELIE

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **61**
Nombre de pouvoirs: **10**
Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Gérard LEFEVRE, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Catherine REVEL à Pascal MONIER, Mireille RIOU à Gérard DEZIER, Marcel VIGNAUD à Gérard DESAPHY, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET,

Excusé(s):

Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2023

**DELIBERATION
N°2023.12.225**

Rapporteur : Yannick PERONNET

**RAPPORT ANNUEL 2022 : PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE GRANDANGOULEME**

Le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n° 2015-1827, dispose que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (SPPGDMA) ont obligation de présenter un « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel a un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective les données existantes sur le fonctionnement du SPPGDMA ;
- Permettre l'information des citoyens sur le coût, le financement et la qualité du SPPGDMA en favorisant une prise de conscience des enjeux de prévention, de tri des déchets, et plus globalement d'économie circulaire par la mise en avant de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport annuel constitue donc pour les collectivités une opportunité pour présenter les enjeux du dispositif de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur leur territoire et rendre compte de l'exhaustivité et de la sincérité des coûts du service public.

Les éléments du rapport, dont le synoptique de l'ensemble des filières « déchets », sont présentés en annexe du présent rapport.

Vu la commission consultative des services publics locaux du 16 novembre 2023,

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de GrandAngoulême.

**Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0**

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

Rapport annuel 2022

sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets
ménagers et assimilés

Service Déchets Ménagers



*Prévenir, collecter,
valoriser & recycler
nos déchets*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

PREAMBULE

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, entré en vigueur au 01/01/17, a abrogé le 1^{er} décret du 11 mai 2000 et modifié le contenu minimal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés (SPPGDMA).

Ce rapport annuel vise un **double objectif** :

- Rassembler et mettre en perspective les données existantes sur le fonctionnement du SPPGDMA.
- Permettre l'information des citoyens sur le coût, le financement et la qualité du SPPGDMA en favorisant une prise de conscience des enjeux de prévention, de tri des déchets, et plus globalement d'économie circulaire par la mise en avant de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport annuel constitue donc pour les collectivités une opportunité pour présenter les enjeux du dispositif de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur leur territoire et rendre compte de l'exhaustivité et de la sincérité des coûts du service public.

Celui-ci est consultable par toute personne qui en fait la demande.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

SOMMAIRE

MES NOTES	2
PREAMBULE	3
SOMMAIRE	4
EDITO	5
NOTRE TERRITOIRE	6
LE SERVICE DECHETS MENAGERS	7
LA CELLULE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	8
ACCUEILLIR AU QUOTIDIEN	9
LES DONNEES FINANCIERES	10-10
LA CELLULE REDEVANCE SPECIALE	12
LE POLE PREVENTION-REDUCTION	14
COMPOSTER	15
RECUPERER, REEMPLOYER ET DONNER	18
ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT	19-219
SENSIBILISER LE JEUNE PUBLIC	22
SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC	23
LE POLE COMMUNICATION DE PROXIMITE	24
ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT	25
LE POLE PRE-COLLECTE	26
RECEPTIONNER, LIVRER, EQUIPER	27
LA PLATEFORME TECHNIQUE	28
LE POLE COLLECTE	29
LE POLE DECHETERIES-LOGISTIQUE	30-30
LES DECHETERIES	33-34
LE TRAITEMENT : ADHESION CALITOM	35
LE TRAITEMENT : EQUIPEMENTS ET SERVICES	36
LES EMBALLAGES ET LE PAPIER	38
LES EMBALLAGES EN VERRE	39
LES DECHETS EN CHIFFRES (SUR 5 ANS)	40-41
LEXIQUE	42-43

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

EDITO



Et si tous nos concitoyens-nes utilisaient leur **POUVOIR** ?

Je suis vice-président en charge de la prévention, de la gestion et de la valorisation des déchets ménagers à GrandAngoulême, et également vice-président en charge des travaux et grands projets au syndicat départemental de collecte et traitement des déchets de la Charente : Calitom. Mais quel est mon pouvoir en réalité ? Depuis 2014, je peux agir sur le destin de déchets que la collectivité a pris en charge, soit devant la porte de nos concitoyens, soit en déchèterie. J'essaie également d'influer sur les actions de prévention des déchets, permettant de réduire la quantité et la toxicité de ces fameux déchets collectés par le service déchets ménagers.

« Agir, Influer », voilà mon pouvoir. Mais en réalité, **chacun d'entre nous possède un pouvoir bien plus fort : CHOISIR.** C'est-à-dire peser sur les modes économiques et de consommation que voudraient nous imposer les entreprises qui produisent, et sont à l'origine de la majorité de nos déchets.

Vous n'êtes pas convaincu ? Quelques exemples pour réfléchir ensemble :



Le hublot de ma machine à laver fuit : j'achète un joint à 40 € et j'apprends grâce à un tutoriel à le remplacer moi-même, ou bien j'achète un nouveau lave-linge à 400 € ? Au-delà de la différence de coût, que représente mon *temps* face à la somme des matériaux mobilisés dans une nouvelle machine, qui plus est transportée sur plusieurs milliers de kilomètres ?



J'achète le lot de 20 pinces en bois et fer à 1,35 €, ou bien le lot de 20 pinces en plastique (2 sortes de plastique, un dur et un mou) à 2,15 € ? Ici le choix est pire : le moins cher est également le plus vertueux pour la planète. Comment et pourquoi achèterai-je celles en plastique provenant d'énergie fossile, qui généreront des micro-plastiques dans la nature, et ne repartiront dans les cycles naturels de l'azote, du carbone ou de l'oxygène que dans très très longtemps ? Pourquoi l'ai-je déjà fait ?



Dois-je continuer à acheter mon eau minérale favorite, alors que GrandAngoulême produit une eau de qualité ? Est-il normal de demander à chacun des 3 litres que ma famille boit chaque jour d'être accompagné de 2 x 35 grammes de plastique issu du pétrole ? L'eau en carafe de mon robinet me reviendrait à 4,5 €/an, alors que l'eau en bouteille me coûte 230 €/an, demande 730 bouteilles, soit une extraction de pétrole *d'au moins* 25,5 kg/an, et doit être transportée par la route en émettant des gaz à effet de serre ? Comment en sommes-nous arrivés là ?



Alors oui, le service Déchets Ménagers a déployé énormément d'énergie en 2022 pour préparer la collecte des déchets alimentaires, organiser les tournées tous les 15 jours, distribuer ou implanter des composteurs... mais n'oublions jamais que nous tous, **dans l'instant qui précède tout achat**, nous détenons le pouvoir de changer la face du monde, en commençant par le contenu de nos poubelles !!

Yannick PERRONET

**Vice-président en charge de la Prévention,
de la collecte et de la valorisation des déchets**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

NOTRE TERRITOIRE



GrandAngoulême est une Communauté d'Agglomération créée en décembre 1999 passant de 16 communes à 38 communes au 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion de 4 EPCI. Avec Angoulême pour ville-centre, l'Agglomération compte aujourd'hui 142 539 habitants.



Président : **Xavier BONNEFONT**

Vice-président en charge de la Prévention, de la collecte
et de la valorisation des déchets : **Yannick PERONNET**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

LE SERVICE DECHETS MENAGERS



Le service Déchets Ménagers de GrandAngoulême, dans le cadre des services de proximité rendus à la population, intervient dans la collecte et le tri de l'ensemble des déchets produits par les ménages. Il est composé d'une Cellule Administrative, d'un pôle Prévention des déchets, d'un pôle Communication de proximité et d'un grand pôle Exploitation regroupant les pôles Collecte, Déchèteries-Logistique, la Cellule Redevance Spéciale et la Plateforme Technique.



Quelques chiffres à retenir :

Effectif (nombre d'agents - Hors contractuels)	2021	2022
Direction	1	1
Cellule Administrative et financière	3	3
Pôle Prévention-Réduction	6	6
Pôle Communication de Proximité	4	4
Pôle Exploitation (Pré-collecte, Collecte, Déchèterie-Logistique, Cellule Redevance Spéciale)	148	142
Total	162	156

" Près de 160 agents permanents à votre service ! "

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

LA CELLULE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE



Personnel : 3 agents

1 responsable, 2 agents administratifs et comptables



Les missions :

- Accueil physique et téléphonique (N° Vert)
- Gestion et suivi des correspondances internes et externes
- Prise de rendez-vous (livraison des bacs, collecte des encombrants,...)
- Suivi des actes administratifs et opérations comptables
- Interface entre les services opérationnels et les particuliers
- Transversalité entre les services techniques et administratifs de GrandAngoulême



Les horaires de l'accueil physique et téléphonique :

- Ecouter, Informer, Conseiller : des agents à votre service du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi 17h)



" En dehors de ces périodes, certaines informations sont disponibles sur le Serveur Vocal Interactif du n° Vert. "

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

ACCUEILLIR AU QUOTIDIEN



L'accueil physique et téléphonique occupe une part importante du travail des agents de la cellule administrative et financière. Le Numéro Vert - 0800.77.99.20 - est un service d'accueil téléphonique gratuit depuis un poste fixe mis à la disposition des usagers pour toute question pratique du quotidien concernant :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective
- Les conditions d'accès en déchèterie, la collecte des encombrants
- La demande de bacs, de sacs poubelle jaunes, la fourniture de composteurs, ou encore la distribution de compost, etc.



Quelques chiffres à retenir :

Opérations administratives et comptables	2021	2022	Évolution (%)
Appels « entrants » / n° Vert	13 404	14 752	+ 10
Rendez-vous « collecte encombrants »	91	111	+ 22
Bons de commande	357	320	-10.4
Factures traitées	386	447	+ 15.8

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

LES DONNEES FINANCIERES

Le Compte Administratif :



Il donne les deux grandes masses, "Fonctionnement et Investissement" pour l'année 2022 : ce sont les **dépenses réelles** d'investissement et de fonctionnement du budget "Déchets Ménagers" pour l'année 2022.



Quelques chiffres à retenir :

Compte Administratif (CA)	(CA) 2021	(CA) 2022	Évolution (%)
Fonctionnement (K€)	16 542	19 793	+ 19,65
Investissement (K€)	3 151	4 532	+ 43,82
Total (K€)	19 693	24 325	+ 23,52

- Depuis 2020, le taux de T.E.OM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est identique sur les 38 communes du territoire.

La T.E.O.M	2021	2022	Évolution (%)
Taux de T.E.O.M	10,30	10,30	0

- Pour rappel, en 2017, l'équivalent de la R.E.O.M (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) en T.E.O.M. représentait environ 14,69% lors de la fusion des 4 EPCI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

LES DONNEES FINANCIERES

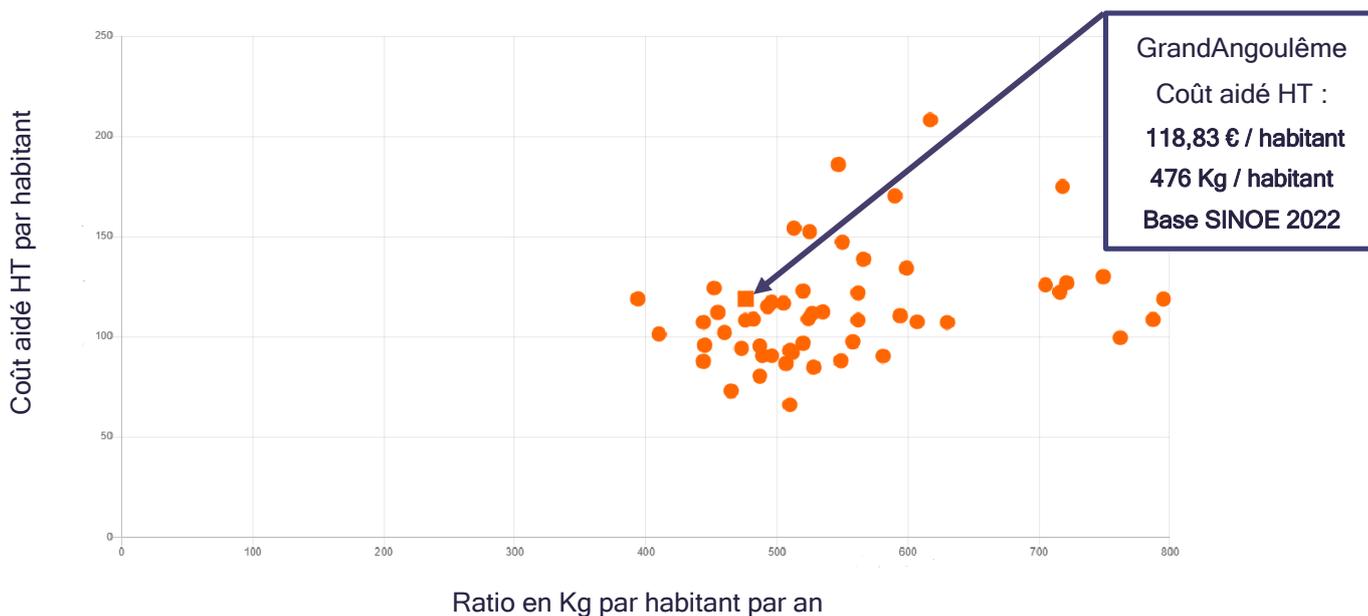
Les données SINOE, base de l'ADEME :



L'analyse des données analytiques du service permet d'une part d'avoir une base de comparaison auprès d'autres collectivités de même nature, d'autre part d'orienter les choix stratégiques au vu des pistes d'améliorations constatées.

GrandAngoulême se situe dans la moyenne basse quant aux tonnages de déchets collectés par an et par habitant mais également concernant les coûts aidés. Cela peut s'expliquer par les différentes « optimisations » opérées ces dernières années.

● Collectivité MIXTE à dominante urbaine



Le coût national médian du service public de gestion des déchets pour les collectivités mixtes à dominante urbain :

Les coûts par habitant sont la résultante d'une part des charges fixes, d'autre part des charges variables (produit des coûts par tonne et des quantités collectées). En conséquence, le principal facteur de dispersion des coûts par habitant est souvent la quantité de déchets collectés par habitant et, indirectement, le niveau des coûts par tonne collectée. Une collectivité peut avoir des coûts s'écartant de manière significative de la médiane sans pour autant être atypiques.

Le montant annuel de la principale prestation est la participation donnée à Calitom au titre de la compétence traitement : **5 958 791 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

LA CELLULE REDEVANCE SPECIALE



Personnel : 4 agents

1 responsable, 2 agents administratifs, 1 agent de contrôle



Les missions :

- Gestion administrative et suivi technique des établissements assujettis à la Redevance Spéciale (RS) : sont concernés tous les établissements privés et publics producteurs de déchets dont le volume collecté est supérieur ou égal à 500 litres d'ordures ménagères résiduelles ou assimilées par semaine, ou qui ne sont pas assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.)
- Gestion administrative et suivi technique de certains établissements non assujettis à la RS.
- Contrôle et prospection des « redevables » (351 contrôles * effectués durant le 4^{ème} trimestre 2022)
- Garantie du service public pour les professionnels et les établissements publics.



Les faits marquants :

- Mise en place de l'abaissement du seuil pour les ordures ménagères résiduelles de 700 litres à 500 litres pour les professionnels.
- Délibération du 9 décembre 2021 fixant les tarifs 2022 (58 € / m³ au lieu de 50 € / m³).
- Baisse du nombre de contrôle liée à un arrêt maladie longue durée : 351 contrôles en 2022 * contre 1031 contrôle en 2021.
- Communication sur le « C0,5 OMR » partiel au 1^{er} janvier 2023 (collecte des sacs et bacs noirs tous les 15 jours) pour les professionnels des 18 communes de la vague 1.

Les perspectives :

- Préparation du passage en « C0,5 OMR » total au 1^{er} janvier 2024 pour les professionnels des 20 communes de la vague 2.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

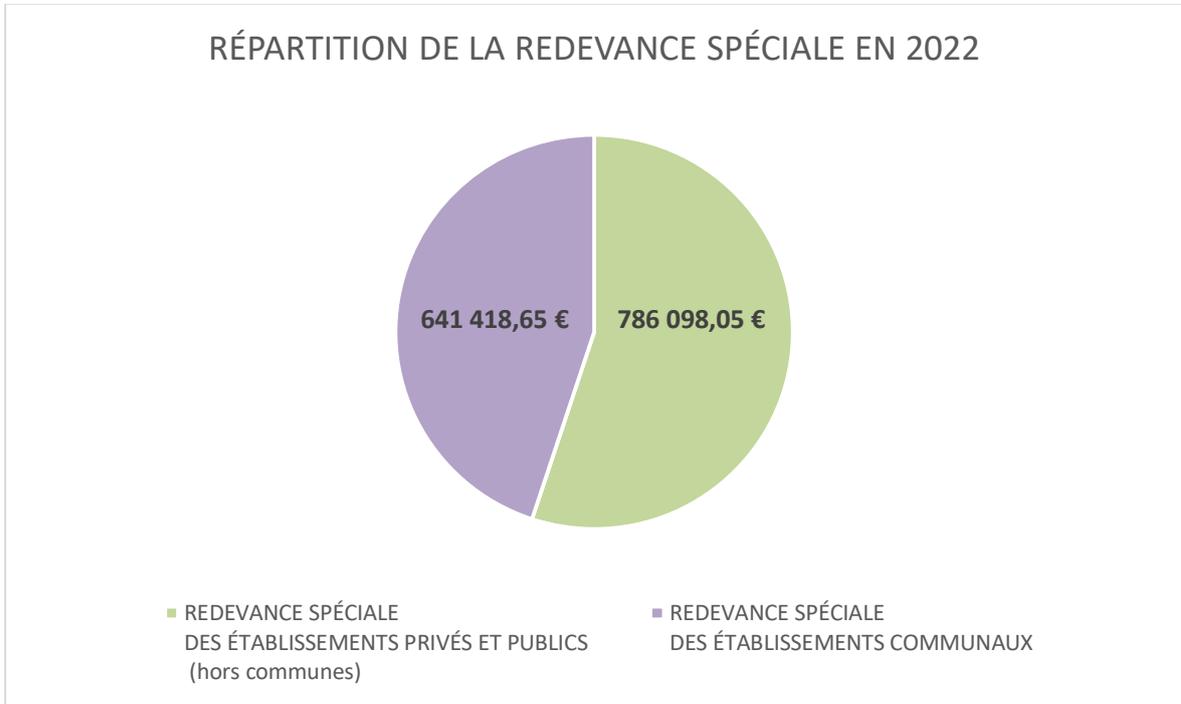
Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

CONSEILLER LES PROFESSIONNELS

Le suivi de la Cellule Redevance Spéciale :

Suite à des contrôles de terrain, la cellule RS transmet chaque année aux professionnels redevables, la facture concernant la collecte de leurs déchets. La T.E.O.M est déduite de cette facturation pour éviter que le service de collecte ne soit facturé deux fois.



Quelques chiffres à retenir :

« Redevables / non redevables »	2021	2022	Évolution (%)
Etablissements privés et publics « redevables » (hors communes)	306	286	- 6,5
Etablissements communaux « redevables »	323	320	- 0,9
Etablissements « non assujettis »	3 468	2 042	- 41,1
Montant RS (K€) / Etablissements privés et publics	601	786	+ 30,8
Montant RS (K€) / Etablissements communaux	297	641	+ 115,8

- 928 courriers traités
- 1 557 courriers envoyés aux établissements publics et privés et communes en 2022 dont 330 pour le « C0,5 OMR », le nouveau tarif et la facturation.
- 135 nouvelles entreprises dotées (dont celles ayant changé d'adresse)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

LE POLE PREVENTION-REDUCTION



Personnel : 6 agents

1 responsable, 3 animatrices et 2 « maîtres-composteurs »



Missions :

- Toujours plus au cœur des préoccupations des services publics de prévention et de gestion des déchets, la prévention apparaît maintenant comme un des derniers leviers activable et fort pour, non seulement réduire les impacts environnementaux des activités humaines, à moyen et long terme, en matière de production de déchets mais aussi pour maîtriser les coûts, et cela à très court terme.
- Avec une forte évolution de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) au cours des 5 prochaines années, quelle que soit l'action en matière de collecte, les coûts de traitement vont s'envoler et atteindre des niveaux jamais vus. Réduire la production de déchets et donc réduire les quantités prises en charge par le SPPGD (Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers) devient un enjeu du présent pour la mandature nouvellement installée.
- Le pôle Prévention des déchets se structure donc pour faire face à ces nouvelles exigences et pour répondre aux objectifs qui lui sont fixés. Ainsi, toutes les actions portées doivent avoir un impact sur les tonnages ou sur la nocivité des déchets. Les actions de sensibilisation doivent être maintenues, et même renforcées, c'est d'ailleurs le cas avec, notamment, l'augmentation du nombre de classes accompagnées, par nos partenaires spécialisés, dans le cadre des programmes « Roule ta boule » très largement élargis aux questions de prévention.
- Nous sommes encore et toujours présents lors des manifestations publiques dont le thème se prête aux échanges avec le public : échanger, expliquer pour convaincre, accompagner les changements de pratiques sont des étapes fastidieuses mais incontournables. Il reste néanmoins difficile de trouver des indicateurs de performance directement associables à ces actions. Mais on le sait, on le voit dans la durée, nos messages passent et les nouvelles générations sont sensibilisées en la matière et font leurs choix en conséquence.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

COMPOSTER



Le gisement :

Le compostage individuel reste une action forte de GrandAngoulême, en termes de réduction des déchets. En 2022, la collectivité a souhaité accélérer le tri des biodéchets en organisant des campagnes de distributions de composteurs directement dans les communes. Il est possible d'estimer le tonnage de déchets fermentescibles détournés des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) avec les éléments ci-dessous :

- **5 754 foyers supplémentaires** équipés d'un composteur pour l'année 2022, soit environ **24 229 logements** depuis le début du programme de compostage individuel
- Une valeur moyenne de 2,6 personnes par logement
- Un poids de 99.5 kg de déchets fermentescibles évités par habitant et par an
- Un taux de pratique s'appliquant à 50% des déchets fermentescibles

$$24\ 229 \times 2,6 \times 99,5 / 1\ 000 \times 50\% = \mathbf{3\ 134\ tonnes\ évitées\ / an}$$

Ce sont donc environ 3134 tonnes de déchets évités à la collecte des OMR. A cela, il faut ajouter les tonnages difficilement quantifiables détournés par l'utilisation des sites publics de compostage.

Les équipements :

Deux tailles de composteurs sont à disposition des usagers :

- Des composteurs en plastique de 400 litres utilisés généralement pour les habitats individuels. Ces composteurs sont mis à disposition gratuitement, dans la limite d'un composteur par foyer du Grand Angoulême tous les 5 ans.



- Des composteurs en bois de 800 litres utilisés pour les restaurations collectives, les grandes parcelles et les espaces publics. Une participation financière est demandée aux particuliers pour ces composteurs en bois 800 litres.



- Pour les habitants du territoire ne possédant pas de terrain, des lombricomposteurs sont également mis à disposition gratuitement.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

LE COMPOSTAGE PUBLIC

Les sites publics de compostage permettent aux habitants résidant en habitat collectif ou en zone urbaine dense de valoriser leurs biodéchets et réduire ainsi le volume de leurs ordures ménagères.

Depuis 2017, le pôle Prévention des déchets déploie ce dispositif sur les 38 communes de l'agglomération. Le suivi technique des sites a été professionnalisé : deux « maîtres-composteur » entretiennent l'ensemble des sites. Le nombre de sites grandissant, l'arrivée d'un troisième maître-composteur est programmée début 2023.



Rue des Ecoles
Puy-moyen – Mars 2022



Résidence du Plantier du Huitain
Gond-Pontouvre – Mai 2022

A partir de 2024, comme le prévoit la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, tous les citoyens devront trier leurs biodéchets. Le déploiement de sites publics de compostage se poursuit donc pour permettre au plus grand nombre de disposer d'une solution pour trier leurs biodéchets.



Quelques chiffres à retenir :

Sites publics de compostage	2021	2022	Évolution (%)
Nombre de sites actifs	56	67	+ 19,7

Perspectives :

- Objectif d'environ 90 sites publics actifs en 2023.

" Composter en habitat collectif, c'est possible ! "

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

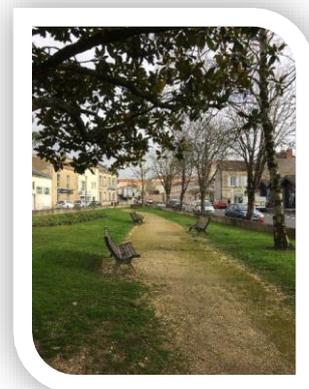
Publication : 22/12/2023

LE COMPOSTAGE PUBLIC

Les zones soumises aux réglementations de l'urbanisme :

Cette année 2022 a permis de faire avancer les projets de sites de Compostage Public dans les secteurs d'Angoulême soumis à des règles de protection du patrimoine. Des sites situés dans ces zones seront donc inaugurés courant 2023.

Toutefois certaines zones disposent d'un niveau d'exigences supérieur en matière d'urbanisme, notamment la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Dans ces secteurs les délais de déploiement sont rallongés car les démarches administratives sont lourdes.



*Projet de site de Compostage Public
Square Pablo Casals - Angoulême*

Le prototypage d'un nouveau matériel

- Un prototype de cellule de compostage de grande capacité a été élaboré en partenariat avec un artisan local. Ce nouveau matériel est en test depuis avril 2022 sur un site de Compostage Public fonctionnel. L'objectif de ce prototype est triple : palier la fragilité du matériel, répondre aux contraintes de matériel posées par l'Architecte des Bâtiments de France, mécaniser certaines opérations de maintenance pour éviter l'apparition de Troubles-Musculo-Squelettiques sur les « maîtres-composteurs ».



Place Lehmann – Angoulême

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

RECUPERER, REEMPLOYER ET DONNER



Les Espaces Réemploi de LA COURONNE et de L'ISLE D'ESPAGNAC

A ce jour, ce sont 2 « Espaces Réemploi » qui sont ouverts sur les déchèteries de La Couronne et de L'Isle d'Espagnac. Ces espaces mis en service respectivement en 2017 et 2021 ont permis de détourner environ 139 tonnes de déchets des bennes « non-valorisables » en 2022, des tonnages en constante évolution.



Espace réemploi – L'Isle d'Espagnac



Quelques chiffres à retenir :

Espace Réemploi - La Couronne	2021	2022	Évolution (%)
Tonnage métaux capté	3 t	3 t	0
Tonnage mobilier capté	12 t	18 t	+ 50
Tonnage DEEE capté	16 t	17 t	+ 7
Tonnage « non-valorisables » capté	63 t	75 t	+ 19
Tonnage total capté	94 t	115 t	+ 22

Espace Réemploi - L'Isle d'Espagnac	2021	2022	Évolution (%)
Tonnage métaux capté	0,68 t	0,73 t	+ 7
Tonnage mobilier capté	2 t	1 t	+ 50
Tonnage DEEE capté	2 t	5 t	+ 150
Tonnage « non-valorisables » capté	9 t	24 t	+ 167
Tonnage total capté	15 t	32 t	+ 113

Perspectives :

- Développer les Espaces Réemploi sur les autres déchèteries de GrandAngoulême conformément à la Loi AGECE 2020-105.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Accompagner les structures pour utiliser moins de produits dangereux.



- Commune de Gond-Pontouvre

Actions mises en place	Bénéficiaires
Cartographie des produits ménagers utilisés sur l'ensemble des sites communaux	Équipe des 30 agents d'entretien Ensemble des usagers de la commune
Rédaction d'un Appel d'Offre et du CCTP pour des produits d'entretien moins dangereux, respectueux de la santé.	

- Crèche « Les petits Loups » - Soyaux

Actions mises en place	Bénéficiaires
Cartographie des produits ménagers utilisés	18 agents de la structure 59 enfants accueillis dans la structure
Remplacement des produits dangereux identifiés prioritaires	
Sensibilisation des assistantes maternelles	
Sensibilisation des parents	

- Commune de Garat

Actions mises en place	Bénéficiaires
Cartographie des produits ménagers utilisés sur l'ensemble des sites communaux	Équipe des 12 agents d'entretien Ensemble des usagers de la commune
Identification des produits dangereux identifiés prioritaires	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Accompagner les structures pour moins jeter, mieux trier.

- ESAT de Fontgrave - Angoulême

Actions mises en place	Bénéficiaires
Cartographie des déchets générés	65 personnes et encadrants
Analyse des options de réduction de déchets	
Optimisation des points de collectes internes	
Temps d'informations	

- Collège Michelle Paillet d'Angoulême :
Intervention en soutien de l'association Régalade

Actions mises en place	Bénéficiaires
Pesées des déchets de restauration scolaire	226 élèves

Des initiatives collectives :

- Maison des Habitants de Basseau :
Le service famille a sollicité notre accompagnement sur les ustensiles anti-gaspillage de la maison des activités sociales « Le Nid ».

Actions mises en place	Bénéficiaires
2 ateliers « cuisine anti-gaspi » et « ustensiles durables »	24 habitants
Rédaction d'une liste d'ustensiles pouvant être mis à disposition dans la cuisine du « Nid »	L'ensemble des habitants amenés à utiliser la cuisine du « Nid »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

- **Groupe « Zéro Déchet » - Centre social « Kaléidoscope » - Saint-Michel :**
6 familles ont vécu l'aventure « Zéro Déchet » pendant un an, au fil des saisons



Actions mises en place	Bénéficiaires
Visites de sites de traitements et de tri des déchets Remise de matériel Zéro Déchet Organisation d'ateliers de pratiques du Zéro Déchet	6 groupes de 18 personnes

- **CSCS FLEP - Soyaux :**
Distribution de bioseaux destinés à être utilisés pour apporter certains déchets alimentaires dans les composteurs collectifs. Cette distribution a été réalisée en collaboration avec nos agents lors de la permanence de l'épicerie sociale.

Actions mises en place	Bénéficiaires
Distribution de bioseaux et sensibilisation au compostage	53 habitants

- **Fil Rouge dans les Quartiers :**
Opération organisée par l'ARU (Association Régie Urbaine) avec la Maison des Solidarités à destination des femmes en situation de précarité (quartiers de Basseau, Grande Garenne, la Couronne, Ma Campagne).

Actions mises en place	Bénéficiaires
Remise d'un kit de protections menstruelles réutilisables 8 ateliers et rencontres 2 ateliers de présentation et d'échanges autour des alternatives aux protections menstruelles jetables	35 femmes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

SENSIBILISER LE JEUNE PUBLIC

Sensibilisation scolaire de l'école primaire aux études professionnelles et supérieures :

Un programme d'interventions développant les différents thèmes de la réduction des déchets a été adressé aux établissements de GrandAngoulême.

- **4 écoles primaires** - 5 classes - 8 interventions - 185 élèves
- **2 collèges :**
 - ❖ Jules Michelet - 32 « éco-délégués » : Information sur les protections menstruelles réutilisables co-intervention Service Prévention-Charente Nature et prêt de la mallette « Alternatives aux protections menstruelles jetables » à l'infirmerie
 - ❖ Marguerite de Valois - 16 élèves de 6^{ème} - Programme ECORCE : initiation au compostage, semaine banalisée concernant les « Actions sans déchet » - 13 élèves inscrits. Animation « Répare ton vélo » par la Cyclofficine - 9 élèves inscrits
- **1 Lycée :**
 - ❖ Marguerite de Valois - Distribution d'une culotte menstruelle réutilisable, en partenariat avec le lycée, avec utilisation de la subvention « J'agis pour réduire ». Questionnaire retour d'expérience auprès des 180 élèves ayant reçu une culotte menstruelle.
- **Structures adaptées :**
 - ❖ Ets Régional d'Enseignement Adapté - 17 CAP : animations sur le perfectionnement au compostage et sur les alternatives aux produits dangereux « Gang des produits dangereux »
 - ❖ École de la 2^{ème} Chance : animations « Actions sans déchet » - 7 élèves
- **2 centres de loisirs** - 7-12 ans : 4 interventions - 51 enfants



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC

Participation à des évènements :

Le pôle prévention-réduction des déchets est régulièrement sollicité pour participer à différents évènements (Troc aux plantes,...) afin d'informer le grand public sur les actions permettant de réduire les déchets.

- « Semaine verte » - 12 mars - Saint Michel - 220 visiteurs
- « Troc aux plantes » - 24 avril - La Couronne - 52 visiteurs
- « Forum Sport Santé et Environnement » - 3 et 4 septembre L'Isle d'Espagnac - 11 500 visiteurs
- « Salon Anti-Gaspi et Solidarité » - 25 septembre Rouillet-Saint-Estèphe - 560 visiteurs
- « Gastronomades » - 25, 26 et 27 novembre 100 000 visiteurs



Des alternatives simples : le Stop-pub

Depuis 2010, l'action des sensibilisations sur les imprimés non sollicités a été mise en place, date à laquelle a commencé le Programme Local de Prévention des déchets. Des Stop-pub sont mis régulièrement à disposition dans toutes les mairies, les équipements communautaires ou encore pendant des manifestations. Ils permettent d'éviter chaque année des dizaines de kg / habitant d'imprimés non sollicités (INS) déposés dans les boîtes aux lettres non équipée d'un Stop-pub.



Quelques chiffres à retenir :

Données Stop-pub	2021	2022	Évolution (%)
Nombre de Stop-pub en service	13 370	14 134	+ 5,7
Taux d'équipement (% des foyers équipés)	22,28	23,55	+ 5,7

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

LE POLE COMMUNICATION DE PROXIMITE



Personnel : 4 agents

1 responsable et 3 agents de communication de proximité



Missions :

- Accompagnement des différents pôles ou services opérationnels (collecte, logistique, déchèterie,...) dans la communication interne et externe sur les différents changements du service à l'utilisateur.
- Communication ciblée sur le tri des déchets.
- Participation aux différentes manifestations du territoire dans le cadre de la promotion du service et la sensibilisation au tri.
- Centralise tous les besoins en supports de communication du service et coordonne la stratégie et la production des supports demandés avec le service Communication de GrandAngoulême.
- Gestion de la communication digitale (page web, réseaux sociaux et serveur vocal interactif).

Les faits marquants :

- Pilotage et mise en œuvre de la campagne concernant le tri des déchets alimentaires de la vague 1 (18 communes).
- Pilotage et mise en œuvre de campagne de communication concernant l'adaptation de la collecte OMR (collecte des sacs / bacs noirs tous les 15 jours)
- Accompagnement des différents pôles du service dans le cadre de leur besoin en communication.
- Communication des consignes de tri lors de la mise en place de colonnes enterrées dans les grands ensembles collectifs
(Résidence Jacques Monod, Bâtiment Grande Garenne, Sillac)



*Livret d'information
avec les dates de distribution*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Les perspectives :

- Développer la communication digitale. Ce vecteur de communication est rapide et de plus en plus utilisé car il répond au besoin de réactivité du service (Gestion de crise,...) Aujourd'hui, les usagers (**environ 68 %**) utilisent **principalement leur « mobile »** pour leurs recherches sur internet. En parallèle, le développement de la communication numérique permet une meilleure visibilité des activités du service. Cela se traduit par une augmentation du nombre d'abonnés (**+ 26 %**), à la page Facebook du service.
- Développer la vidéo pour améliorer la diffusion de l'information.
- Raccorder le plus de foyers possible à un dispositif de tri (sac, bac ou colonne enterrée).
- Préparer les campagnes de communication sur le tri des « biodéchets 2024 » et l'adaptation de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles dès 2022 sur 18 communes de GrandAngoulême (vague 1).



Quelques chiffres à retenir :

Mise en place du tri (résidence)	2021	2022	Évolution (%)
Nombre de résidences	16	14	-12,5
Nombre de logements	169	261	+ 54,4
Nombre de bacs livrés (pôle Pré-collecte)	59	50	-15,2

La communication digitale (Facebook)	2021	2022	Évolution (%)
Nombre abonnés Facebook	1 232	1 557	+ 26,4

La communication digitale (site web)	2021	2022	Évolution (%)
Connexions site web via ordinateur	26 196	29 615	+ 13
Connexions site web via téléphone mobile	62 129	71 620	+ 15,3
Connexions site web via tablettes	2 986	4 048	+ 35,6
Total des connexions site web	91 311	105 283	+ 15,3

www.pluspropremaville.fr

 facebook.com/pluspropremaville.16



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

LE POLE PRE-COLLECTE



Personnel : 5 agents

1 responsable, 1 adjoint, 1 agent administratif, 2 agents polyvalents.



Missions :

- Livraison et maintenance des bacs roulants pour tous types d'usagers.
- Distribution des sacs poubelles jaunes.
- Gestion des végétaux issus des services communaux et des particuliers déposant dans le « box » de la plateforme technique de l'Écopole de Frégeneuil.
- Distribution des composteurs et kit « tri des déchets alimentaires ».
- Gestion des demandes de bacs et de corbeilles doubles-arceaux dans le cadre des « Éco-manifestations ».
- Gestion de l'implantation des bornes à déchets alimentaires.

Mode de gestion : Régie GrandAngoulême sauf pour le broyage des végétaux réalisé par une entreprise extérieure : SUEZ Organique depuis 2019.

Matériel : 2 fourgons, 1 véhicule léger, 1 chargeuse, 1 mini-chargeuse, 1 élévateur.

Les faits marquants :

- L'accompagnement technique de la mise en service des bornes à déchets alimentaires.
- Assurer la logistique de la campagne de distribution en place publique des équipements pour le tri des déchets alimentaires (18 communes de la vague 1).

Les perspectives :

- Fermeture de la plateforme technique de Frégeneuil et déménagement des activités sur le site de l'ancien incinérateur de La Couronne à côté de la déchèterie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

RECEPTIONNER, LIVRER, EQUIPER



Quelques chiffres à retenir :



Bacs individuels « particuliers »	2021	2022	Évolution (%)
Nombre de foyers dotés en bac OMR*	41 464	42 158	+ 1,7
Nombre de foyers dotés en bac TRI*	47 858	48 556	+ 1,5
Total (bacs individuels en service)	89 322	90 714	+ 1,6
Nombre d'intervention (réparation, dotation,...)	2 198	1 964	- 10,6
Changement du volume	135	174	+ 28,9
Changement complet (bacs HS, volé, brûlé)	625	595	- 4,8

**bacs fournis par GrandAngoulême.*

Certains usagers disposent de bacs non fournis par la collectivité (historique)

Bacs Redevance Spéciale (RS), collectifs et regroupement	2021	2022	Évolution (%)
Nombre d'intervention pour « Bacs RS » (réparation, dotation,...)	1 080	736	- 31,9
Nombre d'intervention pour « Bacs collectifs et de regroupement » (réparation, dotation,...)	423	456	+ 7,8
Nombre total d'intervention (Bacs RS, collectifs et regroupement)	1 503	1 192	- 20,7
Maintenance (réparation)	204	148	- 27,4
Changement du volume (dotation)	624	293	- 53
Changement complet (bacs HS, volé, brûlé)	615	581	- 5,5
Recyclage (bac HS repris par PAPREC)	26,16 t	20,56	- 21,4

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

LA PLATEFORME TECHNIQUE

Mise en service en juillet 1994, la plateforme technique située rue du Port Thureau à Angoulême (Écopole de Frégeneuil) est composée d'un local pour les agents du service Pré-collecte, un hangar de stockage du compost produit dorénavant par Calitom et une zone réservée à la maintenance des bacs.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, une partie de la plateforme est consacrée au stockage et à la réparation des bacs de collecte. Les déchets verts issus des services communaux et du box mis à la disposition des particuliers sur le site de la plateforme sont stockés avant broyage.

Seule la réception est assurée en régie depuis le 1^{er} janvier 2013, puisque depuis cette date la production de compost de déchets verts a été arrêtée. Une partie de la plateforme est donc dédiée au broyage par la société SUEZ Organique, prestataire actuel de broyage et de traitement de végétaux. Cette entreprise transporte ensuite le broyat sur ses plateformes de production de compost FERTI 16 à Douzat et FERTI 17 à Vouillé et AES à Saint-Paul La Roche (24).



Quelques chiffres à retenir :

Apport végétaux	2021	2022	Évolution (%)
Tonnage apport en déchèterie	10 984 t	9 227 t	- 16
Tonnage apport direct plateforme	3 639 t	3 430 t	- 5,7
Total	14 623 t	12 657 t	- 13,4

Broyat, compost, souches	2021	2022	Évolution (%)
Broyat (évacué par Suez Organique)	4 125 t	4 014 t	- 2,7
Compost livré à la plateforme par Calitom	205 t	0 t	- 100
Souches, grumes	0 t	0 t	0



"Le compostage dans son jardin permet de limiter les déplacements en déchèterie. Alors, compostons !"

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

LE POLE COLLECTE



La collecte classique



Personnel : 90 agents

Cela prend en compte les agents de l'aire de lavage, de la « benne de jour », de la collecte des colonnes enterrées.



Missions :

- Collecter en porte à porte ou en point de regroupement les sacs, bacs individuels et collectifs des particuliers et professionnels, à l'exception des professionnels ayant fait le choix d'être collectés par un prestataire privé.

Mode de gestion : Régie GrandAngoulême

Matériel : 28 camions

Fréquence de collecte : La fréquence de collecte sélective est d'une collecte par semaine sur tout le territoire ; celle des OMR est aussi d'une collecte par semaine sauf pour le Plateau d'Angoulême avec des fréquences de deux et cinq fois par semaine.



Quelques chiffres à retenir :

Collecte OMR et TRI (Hors Colonnes enterrées)	2021	2022	Évolution (%)
Tonnage OMR collecté	24 343 t	22 377 t	- 8,1
Tonnage TRI collecté (emballages, papiers)	9 700 t	9 489 t	- 2,2

(*) L'accroissement de la distance parcourue par les bennes de collecte est lié à l'harmonisation de la fréquence collecte sélective

Les faits marquants :

- Travail de calibrage des tournées « C0,5 OMR » (Collecte des sacs et bacs noirs tous les 15 jours) pour les 18 communes de la vague 1 au 1^{er} janvier 2023.

Les perspectives :

- Continuer l'optimisation et la sécurisation des tournées de collecte.
- Projet de baisse de fréquence de la collecte OMR, (1 collecte / 15 jours) sur les 38 communes de GrandAngoulême (1^{er} janvier 2024).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

LE POLE DECHETERIES-LOGISTIQUE



Personnel : 41 agents

1 responsable de pôle

1 responsable « déchèteries » + 21 agents déchèteries

1 responsable « logistique » + 17 agents : chauffeurs

déchèteries (8) collecte colonnes enterrées (2) et colonnes à verre (4),

maintenance (2), lavage des colonnes (1).



Missions :

- Gérer l'exploitation des 7 déchèteries avec l'encadrement en régie des gardiens (en règle générale, 2 gardiens par site pour accueillir et informer les usagers, ouvrir et fermer les sites, contrôler les volumes apportés et le tri des déchets et veiller aux mesures de contrôle d'accès...
- Transporter les déchets déposés en déchèterie appelé "transfert polyvalent", ainsi que le service de collecte des encombrants.
- Opération de maintenance courante au sein du service Déchets Ménagers
- Lavage des colonnes aériennes

Mode de gestion : Régie GrandAngoulême

Matériel : 19 véhicules

- **La collecte du verre :** c'est la collecte des bornes d'apport volontaire de verre, aussi bien enterrées qu'aériennes. Cette collecte est assurée en régie, sauf sur les communes issues des ex-CDC Charente - Boëme - Charraud et Vallée de l'Echelle (collectes assurées par la société BRANGEON).
- **La collecte des déchèteries :** pour servir au mieux les usagers, les chauffeurs ont un rôle essentiel à cette mission. Le vidage des bennes amovibles permet à chaque quai de rester disponible pour le dépôt. Selon la déchèterie, les chauffeurs parcourent plus de 100 Km par jour. Ce service est assuré du lundi au samedi, couvrant ainsi les horaires d'ouverture des déchèteries.
- **La collecte des colonnes enterrées et aériennes (hors verre) :** Assurée par des chauffeurs expérimentés, cette collecte nécessite d'avoir une habilitation particulière pour utiliser la grue auxiliaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

LE POLE DECHETERIES-LOGISTIQUE

La collecte des colonnes enterrées (CE)



Personnel : 2 agents

2 chauffeurs avec habilitation « grue »



Missions :

- Collecter les colonnes enterrées avec des camions spécifiques équipés de grues.

Mode de gestion : Régie GrandAngoulême

Matériel : 2 bennes de collecte à chargement par le dessus.

Fréquence de collecte : Les colonnes enterrées OMR et TRI sont collectées une fois par semaine.



Quelques chiffres à retenir :

Collecte OMR et TRI (colonnes enterrées)	2021	2022	Évolution (%)
Tonnage OMR collecté	2 984 t	3 397 t	+ 13,9
Tonnage TRI collecté (emballage, papiers)	628 t	611 t	- 2,7
Nombre de colonnes enterrées TRI	160	188	+ 17,5
Nombre de colonnes enterrées OMR	229	261	+ 14

Les faits marquants :

- Acquisition d'un véhicule adapté au nettoyage des colonnes enterrées et lancement des campagnes annuelles de nettoyage en régie.
- Installations de colonnes enterrées sur de grands ensembles (Sillac et Ma Campagne).

Les perspectives :

- Réflexion sur la création d'une 3^{ème} tournée de collecte au regard de l'augmentation du parc de colonnes enterrées.
- Travail préparatoire à la mise en œuvre du système de lecture automatique de plaque d'immatriculation (LAPI) à l'entrée de nos 7 déchèteries. L'objectif est de mettre fin à la fréquentation de nos sites par de nombreux usagers professionnels.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

LE POLE DECHETERIES-LOGISTIQUE

Les faits marquants :

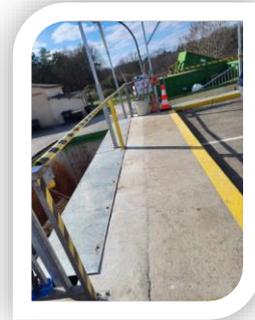
- Lavage des colonnes
- Maintenance courante (montage abri-vélo)
- Travaux de réfection de voirie et aménagement déchèteries de Dirac et Brie



Camion de lavage



Montage abri vélo
Déchèterie de L'Isle d'Espagnac



Réfection bavette de quai
Déchèterie de Dirac



Mise en place de colonnes enterrées - Résidence Jacques Monod - Angoulême



Quelques chiffres à retenir

Les distances parcourues	2021	2022	Évolution (%)
La collecte du verre	68 435 km	72 364 km	+ 5,7
Le transfert des déchèteries	319 510 km	310 437 km	- 2,8

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

LES DECHETERIES

Nos sept déchèteries sont des espaces clos, aménagés et gardiennés, réservés exclusivement aux particuliers, pour accueillir les déchets qui ne sont pas des ordures ménagères. Les particuliers effectuent eux-mêmes le tri et le déchargement de leurs déchets dans les différents conteneurs ou bennes amovibles spécifiques. Ces sites réglementés ne sont pas à confondre avec une décharge. Les déchèteries sont exploitées en régie. Un travail important de sécurisation a été réalisé sur l'ensemble des déchèteries grâce à la mise en place de la vidéosurveillance.

Chaque déchèterie comporte :

- Un "quai haut" : zone de circulation des usagers
- Un "quai bas" : zone de circulation des camions de transport des bennes amovibles en nombre variable en fonction des sites et de la séparation des flux effectués sur la déchèterie (bois, ferraille...)
- Un local gardien
- Un portail d'accès équipé et d'une barrière de régulation du flux de circulation avec un compteur de passages.
- Le quai haut des déchèteries comporte également une zone de stockage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) et une zone de stockage des Déchets Ménagers Spéciaux.



Quelques chiffres à retenir :

Données déchèteries	2021	2022	Évolution (%)
Nombre de visites	525 782	471 604	- 10,3
Tonnage (hors verre)	38 543 t	34 681	- 10
Ratio kg / habitant / an (hors verre)	271 kg	243 kg	+ 15,3

" Les chauffeurs assurent le remplacement des bennes amovibles pleines par des bennes vides puis le transport (rotation) des déchets vers les sites de traitement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

LES DECHETERIES

Les gardiens de déchèterie représentent l'autorité territoriale dans l'enceinte des déchèteries et sont garants du respect du règlement régissant le fonctionnement du site.



Début novembre 2022, les jours et horaires d'ouverture ont été harmonisés sur l'ensemble de nos 7 sites. Ce sont les mêmes horaires tout au long de l'année sauf en cas de forces majeures (épisode de canicule,...). C'est la fin des horaires d'été et d'hiver.

Adresses et horaires :

Adresses	Jours et horaires
Déchèterie de Brie (16590) - Zone de la Grande Garenne	Ouverture : Du lundi au samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h Fermeture : Dimanche et jours fériés
Déchèterie de Dirac (16410) - Les Landes, Route de Périgueux	
Déchèterie de Fléac (16730) - Voie de l'Europe, Zone « Euratlantic »	
Déchèterie de La Couronne (16400) - Route de Saint-Michel	
Déchèterie de L'Isle d'Espagnac (16340) - Av. Maryse Bastié, ZI n°3	
Déchèterie de Mouthiers-sur-Boëme (16440) - ZE « Les Rentes »	
Déchèterie de Soyaux (16800) - Ch. de Bressour, ZE « Croix Blanche »	

Les obligations des particuliers :

- Respecter les conditions d'accès et ne pas encombrer l'accès aux déchèteries
- Se référer à la signalétique pour le dépôt des déchets
- Respecter les consignes de tri et celles données par le gardien
- Ramasser les déchets éventuellement tombés au sol lors du dépôt dans les bennes ou les conteneurs...

Les perspectives :

- Réflexion sur une nouvelle dénomination des sites en remplacement du terme « déchèterie ».
- Réflexion sur les nouvelles filières de valorisation (principe de la REP Responsabilité Elargie des Producteurs)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

LE TRAITEMENT : ADHESION CALITOM

Depuis juin 2017, le service Déchets Ménagers de GrandAngoulême a confié la compétence « traitement » à Calitom. De la gestion du centre de tri ATRION en passant par le suivi des flux sortants des déchèteries départementales, Calitom centralise les données chiffrées de l'activité déchets de notre collectivité. Le service Déchets Ménagers de GrandAngoulême conserve la partie collecte des ordures ménagères, des emballages recyclables et du papier, la gestion des quais hauts de ces sept déchèteries mais également le déploiement des actions de prévention-réduction sur notre territoire.



Quelques chiffres à retenir :

Filières	Emballages recyclables et papiers	Verre	Ordures ménagères	Apports en déchèteries
2022	71 kg/an/hab	33 kg/an/hab	184 kg/an/hab	244 kg/an/hab
Par rapport à 2021	-2,3%	-9,4%	-5,5%	-9,8%
Moyenne en Charente 2022	74 kg/an/hab	39 kg/an/hab	173 kg/an/hab	304 kg/an/hab
Moyenne régionale 2021	59 kg/an/hab	42 kg/an/hab	228 kg/an/hab	361 kg/an/hab



Les données du centre de tri :

Les données ci-dessous représentent les tonnages validés par le centre de tri.

MATIÈRES RECYCLÉES

16,29% DE TAUX DE REFUS (MOYENNE EN CHARENTE 17,5%)

Journaux, revues, magazines : 2 737 t.

Saïca - Vacher Groupe - Marepa, Espagne / Sabatier, Charente / Greenrecup, Argenteuil

Gros de magasins (papier teinté) : 2 086 t.

Saïca - Vacher Groupe, Espagne / Sabatier, Charente

Cartonnettes : 1 0308,7 t. / Saïca - Marepa, Espagne

PET clair (bout.plast. transparentes claires) : 405 t.

Greenrecup, Argenteuil / Vacher Groupe, Espagne / Suez, Bayonne / Jalaber, Allemagne

PET foncé (bout. plast. transparentes colorées) :

53,5 t. / Suez, Bayonne

PEHD (flacons opaques) : 168 t.

Suez, Bayonne / Jalaber, Allemagne / Vacher Groupe, Espagne / Environnement 48, Mende

PELD (films plastiques) : 451,3 t.

Suez, Châlons-en-Champagne / Marepa - Vacher Groupe, Espagne

Polypropylène (barquettes plastiques) : 105 t.

Suez, Bayonne / Vacher Groupe, Espagne / Environnement 48, Mende / Reviplast, Couseix

PS (polystyrène) : 11,7 t.

Suez, Bayonne / Vacher Groupe, Espagne / Environnement 48, Mende / Reviplast, Couseix

Acier : 310,7 t. / Sabatier, Charente / Greenrecup, Mérignac / CRL, Coutras

Briques alimentaires : 62,7 t. / Suez - Houdouville

Aluminium : 75 t. / Suez / Greenrecup, Mérignac / CRL, Coutras / Jalaber, Allemagne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

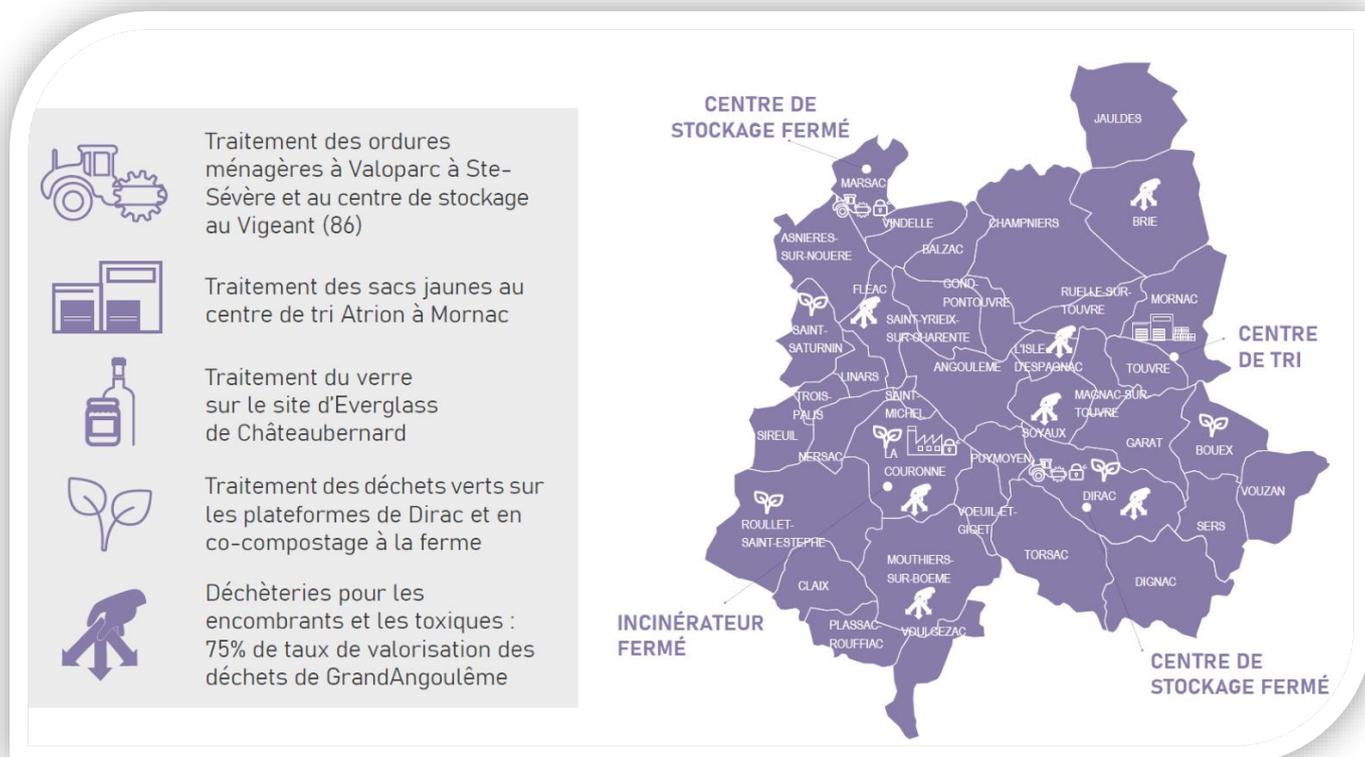
016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

LE TRAITEMENT : EQUIPEMENTS ET SERVICES



Une communication départementale harmonisée :



Le site internet www.jagispourreduire.com

Pour avoir des conseils, des astuces, des informations pour réduire ses déchets, faire des demandes de subvention...



Un magazine trimestriel distribué à tous les charentais (191 000 exemplaires)

Pour retrouver toute l'actualité de la collectivité, des bonnes pratiques sur le tri et la prévention, des dossiers, des interviews d'initiatives locales, les aides mises en place pour accompagner particuliers et professionnels...



Des visites de sites gratuites toute l'année

Pour entrer dans les coulisses des déchets et visiter au travers de deux parcours pédagogiques les sites de traitement des déchets des sacs noirs et des sacs jaunes.

Perspectives :

- Mise en œuvre et suivi de la campagne de communication départementale (2022-2024) concernant l'obligation du tri des déchets alimentaires le 1^{er} janvier 2024 au plus tard.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

C'est quoi ?

Les OMR sont constituées de déchets de faible dimension comprenant

- Les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal et répété des habitations et bureaux, débris de verre ou de vaisselle, chiffons, balayures et résidus divers ;
- Les produits de nettoyage des voies publiques, squares, parcs, cimetières (excluant la terre, les pots en terre cuite et les végétaux...) ;
- Les déchets du nettoyage et les détritux des halles, marchés, etc.
- Les déchets provenant des écoles, cantines, hôpitaux (à l'exception des déchets à risques qui doivent suivre une filière de traitement spécifique) et tous les bâtiments publics.



Quelques chiffres à retenir :

Déchets collectés sur GrandAngoulême	2021	2022	Évolution (%)
Tonnage OMR (sac, bac noir) hors apports directs	27 327 t	25 775 t	- 5,7
Ratio Production des OMR	191,7 kg	180,8 kg	- 5,7
Tonnage DMA (Déchets Ménagers Assimilés) (Sacs, bacs jaunes et noirs + verre + encombrants + végétaux + déchèteries)	82 719 t	77 708 t	- 6
Ratio de production (DMA) kg / hab / an	580 kg	545 kg	- 6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

LES EMBALLAGES ET LE PAPIER

C'est quoi ?

Les déchets d'emballages ménagers et papiers recyclables ou « collecte sélective » sont les déchets issus des emballages commerciaux courants, pouvant faire l'objet d'une collecte traditionnelle (sacs, bacs ou colonnes enterrées) et d'une valorisation matière pour laquelle les filières aval sont organisées, et le procédé économiquement rentable. Les Eco-organismes font évoluer régulièrement la liste de ces déchets d'emballages. Plusieurs sortes de papiers sont généralement associées à ce flux, car collectés en même temps (sacs, bacs et colonnes enterrées jaunes).



Quelques chiffres à retenir :

Performance de la collecte sélective	2021	2022	Évolution (%)
Tonnage collecté (hors verre)	10 328 t	10 182 t	- 1,4
Ratio kg / hab / an (hors verre)	72,6 kg	71,4 kg	- 1,6
Tonnage expédié « emballages métalliques »	471 t	386 t	+ 18
Tonnage expédié « emballages plastiques »	837 t	744 t	- 11
Tonnage « papiers et cartons »	6 993 t	6 794 t	- 2,8
Tonnage expédié « sacs jaunes vides »	396 t	451 t	+ 14

" En 2022, une légère baisse des tonnages de collecte sélective a été observée. Cela peut s'expliquer d'une part par une baisse de la consommation des ménages (inflation) d'autre part par des habitudes de consommation différentes encouragées par la sensibilisation aux principes de prévention-réduction des déchets. "

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

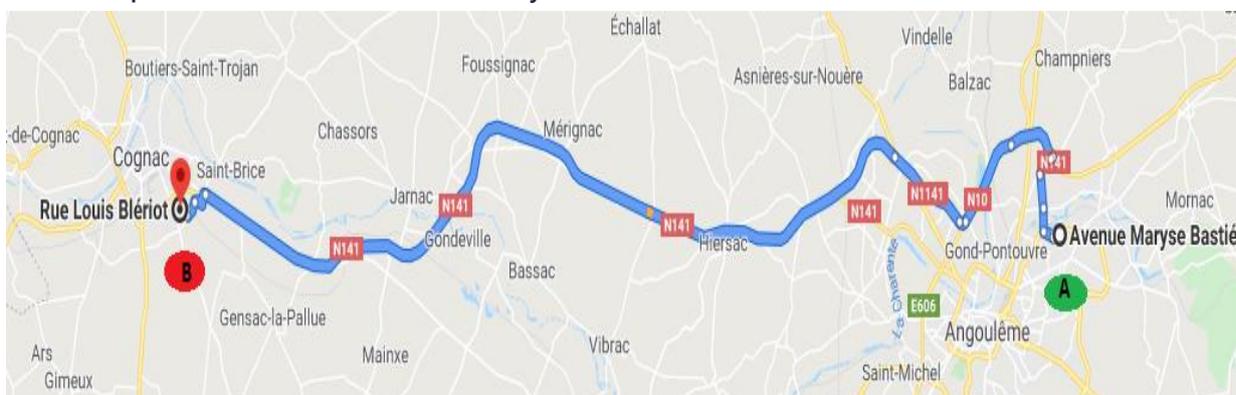
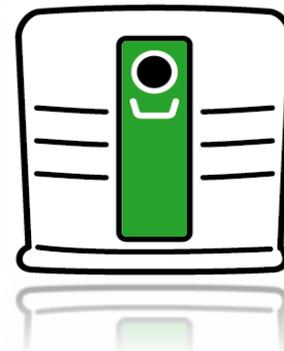
Publication : 22/12/2023

LES EMBALLAGES EN VERRE

C'est quoi ?

Le verre pouvant être déposé dans les colonnes à verre concerne uniquement le verre d'emballages ménagers, c'est à dire les bouteilles, les pots et les bocaux transparents ou colorés.

Le verre est collecté et acheminé en régie par une semi-remorque à partir de la zone de transfert de déchèterie de L'Isle d'Espagnac (A) vers le site d'Everglass à Châteaurenard (B) permettant au service d'optimiser la collecte et ses tournées. Après sa collecte, le verre est débarrassé de ses impuretés et broyé. Le calcin ainsi obtenu est transporté chez Verallia à Cognac (16) pour y être mélangé dans un four puis transformé en bouteille. Chaque bouteille en verre fabriquée aujourd'hui contient plus de 50 % de matière recyclée.



Quelques chiffres à retenir :

Performance de la collecte du verre	2021	2022	Évolution (%)
Tonnages collectés	5 232 t	4 740 t	- 9,4
Ratio kg / hab / an	36,8 kg	33,3 kg	+ 7,8
Nombre de colonnes aériennes	479	504	+ 5,2
Nombre de colonnes enterrées	140	152	+8,5
Ratio nombre de colonne / habitant	1/230	1/217	+ 7

" Près de 660 colonnes à verre à disposition.

Le verre, un matériau recyclable à l'infini et une économie circulaire 100% Charentaise ! "

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

LES DECHETS EN CHIFFRES (SUR 5 ANS)

La population de référence :

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Population GA ⁽¹⁾	139 833	141 502	142 173	142 173	142 539

(1) Source ADEME

Les ordures ménagères résiduelles et les déchets de déchèteries composent la majorité de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA). La part des déchets de déchèteries et autres encombrants ne cesse de croître et dépasse en 2021 les 50% des déchets ménagers et assimilés (gravats compris). Les tonnages collectés en **Nouvelle-Aquitaine** en 2021 représentent 697 kg/hab/an répartis comme suit :

- 337 kg/hab.an d'ordures ménagères et assimilées (OMA) ;
- 360 kg/hab.an de déchets de déchèteries et autres encombrants (dont 83 kg/hab.an de gravats).

Des disparités existent sur le territoire régional, liées aux contextes démographique, géographique et économique, qui conditionnent des choix techniques de mise en place du service (collecte en apport volontaire, en point de regroupement ou en porte à porte, existence de collecte de biodéchets, nombre de flux collectés en déchèteries, acceptation ou non des déchets des professionnels, ...).

Les ratios de collecte évoluent selon les départements dans une fourchette allant de 547 à 1166 kg/hab/an. La fréquentation touristique influe aussi sur les performances de collecte, ce qui se traduit par des ratios de production plus élevés sur les départements littoraux que sont la Charente-Maritime et les Landes.

Les ordures ménagères résiduelles : sacs, bacs noirs et PAV (points d'apports volontaires) :

Unité	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages GA (t)	28 818	27 400	27 363	27 327	25 775
Ratio GA (kg/hab/an)	206	194	192	192	181
Ratio Dépt. (16) ⁽²⁾	192	184	184	184	173
Ratio Rég. (NA) ⁽²⁾	244	237	234	228	NC
Ratio France	NC	NC	NC	NC	NC

(1) Source AREC-NA

(2) Source Citéo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

LES DECHETS EN CHIFFRES (SUR 5 ANS)

Les emballages et les papiers : sacs, bacs jaunes et PAV :

Tri (hors verre)	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages GA (t)	8 454	9 680	10 029	10 328	10 182
<i>Ratio GA (kg/hab/an)</i>	<i>60,46</i>	<i>68,40</i>	<i>70,54</i>	<i>72,64</i>	<i>71,43</i>
<i>Ratio Dépt. (16) (2)</i>	<i>68</i>	<i>72</i>	<i>73</i>	<i>75</i>	<i>74</i>
<i>Ratio Rég. (NA) (2)</i>	<i>57</i>	<i>58</i>	<i>57</i>	<i>59</i>	<i>NC</i>
<i>Ratio France (3)</i>	<i>38,5</i>	<i>42</i>	<i>36,2</i>	<i>35</i>	<i>NC</i>

(3) Source Citéo

Les emballages en verre : PAV aériens et enterrés :

Le verre	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages GA (t)	4 400	4 530	4 854	5 232	4 740
<i>Ratio GA (kg/hab/an)</i>	<i>31,5</i>	<i>32</i>	<i>34,1</i>	<i>36,8</i>	<i>33,3</i>
<i>Ratio Dépt. (16) (2)</i>	<i>36</i>	<i>36</i>	<i>39</i>	<i>41</i>	<i>NC</i>
<i>Ratio Rég. (NA) (2)</i>	<i>37</i>	<i>39</i>	<i>40</i>	<i>42</i>	<i>NC</i>
<i>Ratio France (3)</i>	<i>32</i>	<i>32</i>	<i>33,3</i>	<i>34</i>	<i>NC</i>

Les déchets issus des déchèteries (hors verre) :

Unité	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages GA (t)	35 658	35 490	33 808	38 554	34 631
<i>Ratio GA (kg/hab/an)</i>	<i>255</i>	<i>251</i>	<i>238</i>	<i>271</i>	<i>243</i>
<i>Ratio Dépt. (16) (2)</i>	<i>304</i>	<i>309</i>	<i>290</i>	<i>304</i>	<i>NC</i>
<i>Ratio Rég. (NA) (2)</i>	<i>331</i>	<i>331</i>	<i>316</i>	<i>360</i>	<i>NC</i>
<i>Ratio France (3)</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023



Collecte

Opération consistant à l'enlèvement des déchets chez le producteur ou aux points de regroupement.

Déchet

D'après la loi du 15 juillet 1975 "tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon".

Déchèterie

Espace aménagé, clos, gardienné, où le public dépose ses déchets encombrants, bouteilles en verre, papiers-cartons, déchets verts (tailles de haies, tontes, etc...), gravats, mais aussi des déchets ménagers spéciaux tels que les huiles de vidange, les piles et batteries, les solvants, les peintures, les produits phytosanitaires, les acides et bases...

DMA :

Déchets Ménagers et Assimilés : verre d'emballage + collecte sélective + ordures ménagères résiduelles

Déchet ultime

D'après la loi du 13 juillet 1992, est un résidu ultime " un déchet résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est pas susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ".

Dépôt sauvage

Dépôt clandestin des déchets sans autorisation communale et sans autorisation préfectorale au titre de la législation sur les installations classées.

DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

Regroupent les déchets des objets ou des composants d'objets qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou électroniques (exemples : télévision, ordinateur, téléphone, réfrigérateur, lecteur DVD, perceuse...)

Elimination

Ensemble des opérations de collecte, transport, traitement et stockage des déchets

ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Installation dont l'exploitation peut être source de dangers ou de pollutions. Son exploitation est réglementée. On distingue celle soumise à déclaration à la préfecture et celle soumise à autorisation préfectorale après enquête publique.



Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM)

Cela désigne la fraction des déchets ménagers qui est putrescible et qui peut donc être compostée : déchets de cuisine, certains déchets verts, les papiers-cartons...

Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)

Lieu de stockage de déchets appelé auparavant centre d'enfouissement technique ou décharge contrôlée, recevant des déchets industriels spéciaux

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

Lieu de stockage de déchets appelé auparavant centre d'enfouissement technique ou décharge contrôlée, recevant des déchets ménagers ou assimilés et des déchets inertes, gravats et déblais

Lombricomposteurs

Composteur d'appartement composé de plateaux superposés. Dans un premier temps, les vers n'occupent qu'un plateau, puis, une fois les déchets transformés en compost, ils changent d'étage grâce aux petits trous aménagés dans les plateaux.

OMA

Ordures Ménagères et Assimilés : verre d'emballage + collecte sélective + ordures ménagères résiduelles

OMR

Ordures Ménagères Résiduelles. Désigne les déchets qui restent après des collectes sélectives. La composition des ordures ménagères résiduelles (OMR) varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

PRPGD

Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets

REP

Responsabilité Elargie du Producteur

TGAP

Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Réduire nos déchets
Ensemble c'est possible !



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023